

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2010 A 20 HEURES

CONVOCATION du 19 février 2010

ORDRE DU JOUR :

- Association Foncière : désignation d'un nouveau membre
- Vote des subventions 2010

Questions diverses :

Le vingt cinq février deux mil dix à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Yèvre-la-Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick PAILLOUX, Maire.

PRESENTS : MM. Alain DI STEFANO, Jean HUTTEAU, Thierry LUCHE, Gilles BLANVILLAIN, Didier CHAVANES, Gaston CHARPENTIER, Jean-Pierre PASQUET, Cédric CORMIER, Olivier DURAND, Mme Marie-Pierre HUTTEAU, M. Patrice GAGET, Mme Jackie BRUNEAU, Mme Sylvie JATTEAU, M. Jérôme POIVET

ABSENTS EXCUSES : //

Secrétaire de séance : M. Cédric CORMIER

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente. Une observation est apportée pour préciser que durant l'année 2010 les stocks de produit raticides sont ceux de l'an passé. Pour cette année le dératiser ne passera pas chez les particuliers.

o
o o

ASSOCIATION FONCIERE

M. le maire donne lecture au conseil du courrier reçu de la Préfecture du Loiret l'informant que la composition du bureau de l'association foncière prévoit que chaque maire des communes concernée est membre d'office. Aussi, il convient de désigner un second membre à la délibération prise le 9 juillet 2009.

Le conseil propose M. Jean-Pierre PASQUET, pour 13 voix pour et 1 abstention.

La première réunion se tiendra le mercredi 3 mars en mairie de Courtempierre.

SUBVENTIONS 2010

Le conseil après avoir étudié les demandes arrivées en mairie, décide de reconduire les subventions communales de 2009, de retirer la subvention pour le refuge de Chilleurs aux bois, d'ajouter une subvention pour l'UDAH-PACT (association loi 1901 qui contribue à l'amélioration du parc privé dans toutes les communes du Loiret).

Questions diverses :

Demandes d'irrigations

L'E.A.R.L VILLARD et M. CHALINE Charles-Henri ont fait une demande pour la pose de tuyaux d'irrigation, le conseil ne voit pas d'objection à leur demande.

M. le maire propose que toutes les tranchées déjà existantes soient retracées sur un plan.

Subvention faible population

Le conseil autorise M. le maire à procéder aux demandes de subventions pour Yèvre la ville et Yèvre le Châtel au titre des faibles populations pour l'acquisition du tracteur d'occasion étudié lors de la séance précédente. Il est précisé que le montant de la valeur de reprise sera attribuée pour la réfection de l'escalier place du Bourg à Yèvre le Châtel.

Travaux Reigneville

Le conseil confirme le choix de retenir la Ste SEAF pour le maître d'œuvre liée aux travaux de bouclage et renforcement du réseau d'eau potable, la mise en place d'une collecte d'eaux pluviales au hameau du Petit Reigneville pour la phase de réalisation.

Conformément à l'accord pris par le conseil municipal lors de sa séance du 26.06.2009.

Le conseil autorise M. le maire à procéder aux demandes de subventions.

Droit de préemption

le projet d'acquisition du presbytère par la commune n'ayant pas vu le jour l'association Paroissiale de Yèvre la ville a trouvé nouvel acquéreur. Le conseil décide donc que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Une question a été posée : avec le bénéfice de cette vente, l'association pense t-elle aider à la remise au norme électrique de l'Eglise St BRIGIDE.

Travaux de voirie

Il a été constaté que suite aux différents épisodes hivernaux, la voirie communale a été durement endommagée. Une solution d'urgence est envisagée, celle de commander de l'enrobé à froid pour combler les trous en formation ou déjà formés. Le devis de la Ste CRAMBES de Dadonville a été retenu.

Pour ce qui est de la rue du cimetière, rue de seval et chemin des sœurs, un devis sera dans le cadre de A.T.E.S.A.T.

Etang

Afin de continuer à entretenir l'étang communal, le même traitement que l'an passé sera appliqué avant l'ouverture de la pêche.

M. Thierry LUCHE se charge de récupérer le produit, et le traitement sera effectué par la commune afin de réduire le coût de la main d'œuvre.

Plantations

Le Service Départemental de l'Équipement a coupé les arbres Route de Pithiviers, des lauriers seront donc plantés aux abords des conteneurs à poubelles de Yèvre le Châtel.

Afin d'améliorer la visibilité en sortant du chemin de Bouzonville, la commune procédera à la taille des arbustes.

Il est rappelé que l'arbuste à l'angle de chez M.DIEUDONNE devra être taillé car il gêne la visibilité.

Logement communal

Un logement communal est sur le point d'être terminé, il a été complètement rénové par les 2 employés communaux. Le conseil propose une révision du loyer.

A la majorité le conseil décide de porter le loyer mensuel (logement du bas) à compter de la nouvelle location à 450 euros (eau, électricité à la charge du locataire) et 9 euros de charges locatives.

Produit du terroir

Le local mis à la disposition de l'association des produits du terroir renferme des problèmes d'humidité assez importante, une réflexion est lancée mais aucune solution n'a été trouvée.

Courrier

Le conseil est informé du courrier adressé par Mme LIGER à la mairie.

Enquête Publique réalisée du 23/11/2009 au 07/12/2009 pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau du bassin de la Rimarde

Le rapport d'enquête est à la mairie, il est tenu à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter.

Etude téléphonique

La société CENTRA PHONE NET de Villemandeur après avoir démarché la CCBG s'est proposé de faire une étude sur toutes les communes adhérente à la Communauté de Commune. Le devis proposé aux conseillers n'ayant pas fait l'unanimité, M. Cédric CORMIER se propose de revoir France Télécom pour faire le point sur l'installation mise en place.

Transport

Création d'un nouveau service de Transport A la Demande – TAD Proximité – du réseau ULYS. Document disponible en mairie.

Recours

Le conseil municipal est informé de nouveau recours déposé devant le tribunal administratif par M. OTERO

un refus de demande de permis de construire concernant un bâtiment couvert de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs le conseil est également informé que M. OTERO a fait appel d'une demande tendant à être exemptée de l'assainissement collectif, en effet M. OTERO après avoir demandé lors de l'enquête publique la prolongation de l'assainissement collectif rue St Lubin pour pouvoir s'y raccorder, ce qui lui avait été accordé, a ensuite souhaité se raccorder par la venelle ou bénéficier d'une exemption pour rester en assainissement individuel. Ces 2 demandes lui ayant été refusé et ayant été rejeté par le tribunal administratif d'Orléans M.OTERO a fait appel d'une de ces décisions auprès de la cour Administrative d'appel de Nantes pour cela il a eu recours a un huissier chargé notamment de mesurer les distances de raccordement au réseau d'eau d'une part depuis la rue St Lubin d'autre part à partir de l'église jusqu'à la venelle.

La commune a donc été contrainte de prendre un avocat.

Commerce ambulant

La demande déposée en mairie par M. Stéphane MAHIEUX afin d'exercer, une soirée par semaine, sont activité de vente de pizzas « CLUB PIZZA » ayant été retenue, nous vous informons que son activité débutera le jeudi 11 mars sur le parking de la mairie à Yèvre la Ville de 17h00 à 20h30.

Stationnement

M. le maire à pris un arrêté le 8/02/2010 pour interdire le stationnement des véhicules dans la rue de la Basse-cour, comme décidé lors de la dernière séance du conseil municipal.

Information

Le conseil municipal s'est intéressé aux paraboles, et rappel aux habitants qu'elles ne doivent pas occuper le domaine public.

La séance est levée à 22h45.

Affiché le ,
Les membres présents,

Le Maire,
Patrick PAILLOUX